

Étude de faisabilité relative à la mise en
place de registres ouverts de métadonnées

Synthèse du rapport final

Informations générales sur le projet

- Le projet s'est déroulé au 2^{ème} semestre 2014, avec 3 phases distinctes :
 - Phase 1 : plus de 100 entretiens réalisés auprès de collaborateurs clés des acteurs représentatifs des différentes industries culturelles
 - Phase 2 : analyse des dysfonctionnements, chiffrage et priorisation des pistes
 - Phase 3 : rédaction du rapport
- Les conclusions s'appuient sur des données collectées lors des entretiens auprès des acteurs interrogés ainsi que d'une analyse des documents publics existants

Sommaire

Introduction	3
Rappel général sur les métadonnées	5
Synthèse des conclusions de l'étude.....	7
A. Possibilité de mise en place d'un registre ouvert de métadonnées cross sectoriel	7
B. Analyse par secteur.....	9
I Secteur de la musique.....	9
II Secteur de l'audiovisuel	15
III Secteur de l'édition	20
IV Secteur de la photographie et de la presse	24
Annexes.....	31

Introduction

La révolution numérique, si elle a bouleversé l'ensemble de l'économie, a plus particulièrement touché les industries culturelles.

La musique a été un des premiers secteurs impactés. A une nette contraction du marché, s'est ajoutée une redistribution des revenus entre les supports : entre 2007 et 2012, le marché de la musique enregistrée a baissé de 30% en France et la part du numérique est passée de 7% à 26% (source SNEP). Par ailleurs, de nouveaux modèles économiques sont apparus dans le secteur, en particulier des offres de streaming, de Web radios, et de téléchargement en ligne. Ces nouvelles offres ont entraîné une complexification de la chaîne de valeur.

Le secteur de l'édition a été impacté plus tardivement, à travers le développement du livre numérique, dont le poids n'a cessé de croître : aux Etats-Unis, la part de ce type de contenu dans le marché global du livre est passé de 15% à 23% entre 2011 et 2012¹. Si le secteur a su se structurer relativement vite pour devenir un des secteurs les plus matures sur le digital, le développement de nouveaux contenus et de nouveaux modes de commercialisation pourraient cependant déstabiliser la structure établie.

Dans le domaine de l'audiovisuel, la révolution numérique s'est essentiellement manifestée par le développement de nouveaux modes de consommation : *streaming* et *replay* notamment. Jusqu'à présent, les problématiques liées à la gestion des droits pour ces nouveaux usages n'ont pas été pleinement intégrées par la filière.

Pour le secteur de la photographie, le développement du digital a aussi bouleversé l'écosystème existant : les volumes de production ont été multipliés (selon certaines estimations, par un facteur quatre en dix ans), la valeur des images fixes s'est effondrée et le suivi de l'exploitation des contenus est devenu une véritable gageure.

Enfin, la presse a subi de plein fouet l'impact du numérique (nouveaux supports de diffusion, éditeurs « tout en ligne », gratuité des contenus numériques) et elle doit désormais chercher de nouveaux modèles économiques.

Dans ce contexte, la ministre de la Culture et de la Communication a confié en 2012 une mission à Monsieur Pierre Lescure, pour adresser la problématique de l'exception culturelle française à l'ère du numérique.

Cette mission a abouti à la rédaction d'un rapport formulant 80 recommandations devant permettre aux industries culturelles de mieux s'adapter à la révolution numérique. Plus précisément ces 80 propositions se déclinaient en trois axes : l'offre légale en ligne et l'accès des publics à cette offre ; la rémunération des créateurs, le financement de la création et la défense et l'adaptation du droit d'auteur dans l'ère numérique (y compris la lutte contre le piratage).

1 En France, le poids du livre numérique est encore faible, avec environ 3% du marché total en 2012

Considérant que l'enjeu des métadonnées est crucial pour le développement de l'offre légale, en plus d'être structurant économiquement pour les ayants-droit et les industries culturelles, le rapport préconise dans sa proposition n°79 de « créer, sous l'égide des organismes gestionnaires du dépôt légal, et en partenariat avec les sociétés de gestion collective et les organisations professionnelles, des registres ouverts de métadonnées », et de lancer une étude de faisabilité relative à la mise en place de tels registres.

Afin d'étudier la faisabilité de cette proposition, près d'une centaine de personnes appartenant à plusieurs dizaines d'acteurs des industries culturelles dans les secteurs de la musique, de l'édition, de l'audiovisuel, de la photographie et de la presse ont été rencontrées. Un appel à contribution a par ailleurs été lancé via un questionnaire publié en ligne sur le site du ministère de la Culture et de la Communication.

Ces entretiens ont permis de dresser un état des lieux de la gestion, de l'utilisation et des flux de métadonnées, c'est-à-dire l'ensemble des procédures liées aux métadonnées (création, agrégation, utilisation) dans les cinq secteurs concernés. Ils ont aussi permis d'identifier précisément les dysfonctionnements en la matière et de recueillir les attentes et les avis de chacun sur la recommandation n°79 du rapport Lescure.

A partir de ces entretiens, nous avons identifié plusieurs pistes d'évolution à mettre en œuvre pour traiter les problématiques relatives aux métadonnées et qui sont détaillées dans les pages suivantes. Certaines de ces pistes vont dans le sens de la préconisation du rapport Lescure, d'autres constituent des alternatives à envisager pour corriger les dysfonctionnements constatés.

Tous nos remerciements vont aux différents acteurs qui ont accepté de consacrer du temps à l'étude ainsi qu'à nos interlocuteurs du ministère de la Culture et de la Communication

Rappel général sur les métadonnées

Dans le rapport Lescuré, les métadonnées sont définies comme « l'ensemble des **informations décrivant une ressource quelconque**, numérique ou non ». Elles peuvent être classées selon leur utilisation :

- Les **métadonnées descriptives** décrivent précisément et de manière objective le contenu : titre, durée, nombre de pages,...
- Les **métadonnées juridiques** permettent la gestion des droits : noms des créateurs et des contributeurs, identifiants ISO, contrats, mandats, date et partage de droits,...
- Les **métadonnées d'enrichissement** donnent des informations complémentaires et parfois subjectives sur un contenu : biographies des contributeurs, photographies, notes,.... Le périmètre des métadonnées d'enrichissement n'a pas de limite : de nouvelles solutions et de nouveaux champs sont ainsi proposés de manière récurrente par des acteurs innovants. Les frontières entre ces trois catégories de métadonnées sont perméables : certaines métadonnées considérées comme descriptives peuvent par exemple être utilisées à des fins d'enrichissement par les plateformes de vente (exemple de la biographie d'un artiste ou d'un auteur).

Les métadonnées descriptives et juridiques sont relatives aux activités en amont de la chaîne de valeur - la création, la production et l'édition. Pour l'aval de la chaîne, il s'agit principalement de métadonnées d'enrichissement.

Flux des métadonnées

Il y a plusieurs étapes dans le flux de la métadonnée :

- **La création** : le fait de créer la métadonnée (exemple : création du code ISWC par la SACEM)
- **L'agrégation** : l'agglomération de métadonnées (il peut s'agir d'une agrégation horizontale de métadonnées relatives à un même contenu, ou d'une agrégation verticale de métadonnées homogènes décrivant des contenus différents). Lors de cette phase, certains acteurs valident et modifient les métadonnées pour garantir leur exactitude (exemple 1 : un distributeur va agréger les catalogues des différents éditeurs et donc les métadonnées associées ; exemple 2 : lors du dépôt légal d'un ouvrage, la BnF valide chaque champ en confrontant les données de la source au produit physique par exemple pour le nombre de pages d'un livre)
- **L'utilisation** : les métadonnées sont utilisées à plusieurs fins :
 - Pour donner plus d'informations aux utilisateurs, plus de valeur et de certification aux informations transmises
 - Pour faciliter la recherche des contenus culturels
 - Pour gérer la répartition des droits
 - Pour donner de la visibilité aux contenus les moins exposés (théorie de la longue traîne)

Avec le développement du numérique, les métadonnées et les flux ont été bouleversés : les volumes échangés ont augmenté, les besoins ont évolué et les registres se sont globalement complexifiés, en intégrant notamment de nouvelles métadonnées. Les dysfonctionnements que l'on constate sur les flux de métadonnées prouvent que les acteurs ne se sont pas tous adaptés à la révolution numérique. Sur ce point, la maturité des différentes industries culturelles est inégale.

Les métadonnées, un enjeu stratégique pour les industries culturelles

Les métadonnées sont souvent perçues sous le seul angle technique, ce qui occulte une partie des enjeux sous-jacents.

En effet, les métadonnées sont aujourd'hui un levier majeur de valorisation des offres, permettant la mise en avant des contenus et le développement de services innovants. Il peut s'agir, par exemple, de faire des recommandations pertinentes à partir des mots clés associés aux contenus. Les métadonnées permettent ainsi aux acteurs de différencier leurs offres et d'assurer leur pérennité à l'ère du numérique.

Les métadonnées jouent également un rôle de premier plan dans la gestion des droits, en permettant un suivi et une mesure de l'exploitation des contenus sur les canaux numériques, prérequis pour une rémunération juste des ayants droit. Des technologies d'empreintes numériques peuvent ainsi être utilisées pour tracer l'exploitation des œuvres sur le digital.

Face à la multiplication des échanges d'informations entre les acteurs, les métadonnées sont aussi devenues un facteur d'optimisation opérationnelle : avec des métadonnées de qualité, les ressources mobilisées pour le traitement des relevés ou des bases sont réduites de manière significative. En effet, certaines métadonnées, si elles sont correctement renseignées et normalisées, peuvent servir de pivot entre les bases et les relevés et permettre un rapprochement automatique.

Enfin, les métadonnées sont une des clés pour la mise en place d'un cadre propice à une utilisation légale des contenus. En effet, les métadonnées juridiques véhiculent des informations sur les ayants droit et peuvent ainsi apporter des réponses aux questions que se posent les personnes physiques ou morales souhaitant exploiter un contenu.

Au vu de ces enjeux, il est essentiel que les dysfonctionnements que l'on constate aujourd'hui sur les flux de métadonnées soient corrigés au plus vite. Des solutions doivent être apportées par car la maturité des industries culturelles en matière de gestion des métadonnées est inégale en matière de gestion de métadonnées

Synthèse des conclusions de l'étude

A. Possibilité de mise en place d'un registre ouvert de métadonnées cross sectoriel

La proposition n°79 du rapport Lescure préconise la création d'un ou plusieurs registres ouverts de métadonnées dans les industries culturelles. La première question soulevée par le rapport concerne le périmètre de ces bases : faut-il envisager la création d'un registre pour chaque secteur ou d'un registre commun à tous les secteurs ?

Sur ce point, les acteurs consultés dans le cadre de l'étude ont pour la plupart souligné la nécessité d'envisager la création de bases sectorielles et non d'une base transverse. Plusieurs arguments ont été avancés pour justifier cette prise de position.

Le premier argument concerne les limites qu'aurait un tel registre : en effet, les besoins sont très différents d'un secteur à l'autre et d'un acteur à l'autre ; il n'y a donc pas d'homogénéité dans l'utilisation des champs de métadonnées : par exemple, l'identifiant œuvre, s'il est relativement répandu dans la musique (ISWC) n'est quasiment pas utilisé dans l'édition (ISTC), faute de consensus sur la notion d'œuvre. Le seul champ commun aux différents secteurs et normalisé qui existe aujourd'hui est celui identifiant les personnes et les collectivités (ISNI) mais sa mise en place est toujours en cours. Au vu de ces divergences, le périmètre d'un registre commun ne pourrait être que limité, ce qui remettrait en cause sa pertinence.

D'un point de vue opérationnel, la création d'un registre cross-industries serait complexe voire impossible. En effet, à l'échelle sectorielle, il est souvent difficile d'impliquer les différents acteurs sur les initiatives inter professionnelles. C'est le cas pour la musique par exemple. Les sociétés de gestion collective n'ouvrent que partiellement leurs bases, alors que ces dernières contiennent des métadonnées essentielles pour l'identification (ISRC, ISWC,...) : il s'agit pour ces sociétés de préserver des données qu'elles considèrent comme participant de leur valeur ajoutée. Autre exemple significatif : celui du projet GRD qui a été stoppé faute d'une implication suffisante des participants et d'un accord sur le financement. Au vu de ces retours d'expérience, il serait ainsi difficile d'envisager la coordination et la participation d'acteurs de toutes les industries culturelles pour créer un registre commun, alors même que des difficultés existent déjà à l'échelle sectorielle. A date, les seuls exemples de coopération inter sectorielle concernent des groupes de travail techniques de normalisation dont les travaux sont plus conceptuels qu'opérationnels² et des grandes initiatives patrimoniales à l'instar d'Europeana.

Si la piste de création de registres ouverts de métadonnées ne peut être envisagée à l'échelle cross-sectorielle, il existe en revanche une piste d'évolution cross sectorielle alternative : il s'agirait de soutenir les acteurs innovants proposant des solutions algorithmiques de rapprochement des bases et des relevés

² Les travaux de la Linked Content Coalition ont servi de base au Copyright Hub mais a) il s'agit d'un Hub et non d'un registre centralisé, chaque acteur gardant le contrôle sur ses données b) le projet est encore au stade du développement

BearingPoint®

de diffusion. En effet, l'amélioration de ces algorithmes permettrait de diminuer le temps consacré par les différents acteurs au rapprochement manuel. Ces solutions permettraient de faire face à la complexification des relevés de diffusion (fichiers plus lourds, augmentation du nombre de canaux de diffusion). Ce soutien pourrait se matérialiser lors des appels à projet pour l'attribution des aides.

B. Analyse par secteur

I Secteur de la musique

a) Enjeux

L'intérêt porté par la filière musicale aux métadonnées n'est pas récent : ce type d'informations a été intégré très tôt dans les processus de production et de gestion des acteurs de la filière. A titre d'exemple, le code international normalisé des enregistrements, l'ISRC, a été adopté comme norme internationale dès 1986³.

Cependant, c'est le développement du digital qui a fait des métadonnées un enjeu structurant pour la filière.

La musique a été un des premiers secteurs impactés par la révolution numérique : le développement de l'offre de musique en ligne a entraîné une redistribution des revenus et une contraction globale du marché. Par ailleurs, de nouveaux acteurs sont apparus, notamment en aval de la chaîne de valeur, avec à la clé de nouvelles offres, des nouveaux modèles économiques et de nouveaux modes de commercialisation.

La gestion des droits a également été fortement impactée : les processus des sociétés de gestion collective ont évolué en profondeur, avec notamment une internationalisation de la gestion des droits et une augmentation significative du volume d'informations à traiter⁴. Par ailleurs, les négociations directes entre les ayants droit et les services de musique en ligne se sont intensifiées.

Dans ce contexte, les métadonnées sont devenues un levier majeur d'optimisation des processus, d'éditorialisation et de valorisation des offres. Néanmoins, avant de jouer ce rôle, plusieurs dysfonctionnements doivent être corrigés.

b) Dysfonctionnements

La qualité des champs de métadonnées est variable

Un exemple illustre de manière significative ce dysfonctionnement : un des acteurs rencontrés lors de l'étude a pu constater qu'au sein de trois bases de métadonnées distinctes, seuls 1/3 des identifiants ISRC étaient identiques.

Cette hétérogénéité, que l'on constate par ailleurs pour d'autres métadonnées, est tout d'abord due à des mauvaises pratiques des producteurs phonographiques et des éditeurs de musique. Plusieurs acteurs du secteur soulignent ainsi la qualité variable des métadonnées renseignées en amont du flux : les champs sont parfois incomplets ou incorrects, ce qui rend nécessaire une phase de traitement par les acteurs situés en aval. Il s'agit entre autres de raccourcir le *time-to-market*, en transmettant les fichiers avec un nombre restreint de métadonnées (titre, auteur), la logique commerciale se heurtant parfois à la logique de gestion des droits. Par ailleurs, certains producteurs considèrent que la tâche de renseignement des métadonnées est à la charge des plateformes numériques. Or, c'est bien au moment de la création ou de la production du phonogramme que le travail de renseignement est potentiellement

3 Le code ISRC est renseigné par les producteurs, sur la base d'un code racine fourni par la SCPP ou la SPPF. Son équivalent pour l'identification des œuvres est l'ISWC, attribué par la SACEM.

4 La SACEM traite aujourd'hui 1,5 To d'informations d'usage chaque mois.

le plus complet et le plus pertinent. Enfin, le manque de moyens et de compétences est aussi avancé par certains acteurs pour justifier leurs pratiques en la matière.

Si des progrès peuvent être faits au moment de la création des métadonnées, il en va de même en aval du flux. En effet, certains identifiants sont aujourd’hui attribués en doublon par les plateformes de vente, ou par les producteurs eux-mêmes, dans le cas de référencements de contenus déjà présents dans leurs catalogues.

La circulation et l’utilisation des identifiants restent perfectibles

En dépit de l’existence d’un cadre normatif de qualité, l’utilisation et la circulation des identifiants restent perfectibles.

On note tout d’abord des ruptures sur les flux de métadonnées, chaque acteur devant mobiliser des ressources pour effectuer un rapprochement entre l’ISRC et l’ISWC, étant donné que les bases des sociétés qui les attribuent (SACEM, SPPF, SPPF) ne sont pas exploitables directement⁵, et qu’aucune base ouverte ne fait le lien entre ces deux champs.

Par ailleurs, l’utilisation des identifiants, si elle s’est généralisée, n’est pas pour autant universelle. Certaines sociétés de gestion collective reçoivent ainsi des relevés de diffusion non standardisés, qui doivent donc être traités à l’aide d’algorithmes et manuellement.

À noter que pour certains formats de données musicales (WAV par exemple), la dissociation structurelle du contenu et des métadonnées accentue les difficultés à retrouver certaines informations, parmi lesquelles les identifiants.

Les bases restent partiellement ouvertes

Aujourd’hui, la plupart des acteurs ferment leurs bases ou les ouvrent de manière partielle, en empêchant entre autres leur exploitation directe⁵ par des tiers.

Notons tout d’abord que certaines métadonnées - d’enrichissement en particulier - n’ont effectivement pas vocation à être disponibles gratuitement pour être réutilisées. Le modèle économique de certains acteurs privés est d’ailleurs construit sur l’agrégation de métadonnées d’enrichissement (biographies, dates de concert) à des métadonnées descriptives et juridiques.

En revanche, l’impossibilité de récupérer certaines métadonnées de référence (identifiants en particulier) peut être considérée comme un dysfonctionnement.

L’argument avancé par certains acteurs pour justifier cette fermeture consiste à dire que les bases de métadonnées ont nécessité des investissements importants et participent donc de leur valeur ajoutée.

Si la mise en avant des investissements nécessaires pour constituer et opérer les bases peut être justifiée, elle pose avant tout la question du partage des coûts au sein de la filière, plus qu’elle ne plaide pour le maintien de bases fermées.

En effet, cette fermeture est source de dysfonctionnements significatifs : elle empêche tout d’abord la mise en place d’un écosystème vertueux où des acteurs privés pourraient développer des services

⁵ Par exploitation directe comprendre ici que la base puisse être exportable dans son ensemble ou dans sa majorité

innovants sur la base des métadonnées rendues disponibles. Par ailleurs, elle pose problème d'un point de vue de la souveraineté culturelle. En effet, certaines métadonnées n'étant pas disponibles auprès des acteurs opérant des bases de référence, elles sont dès lors récupérées auprès d'autres sources, en particulier des distributeurs étrangers, qui prennent ici la main sur un enjeu stratégique. Demain, si un ou plusieurs acteurs internationaux de la distribution font autorité en matière de métadonnées, le référencement des contenus des producteurs passera nécessairement par ces distributeurs, et il y aura alors des risques de conflits d'intérêt, d'autant plus que certains distributeurs envisagent de se lancer dans la production de contenus.

La fermeture des bases contribue également à diminuer la qualité globale des métadonnées en circulation. En effet, dans le cas des identifiants, lorsque ces derniers sont récupérés auprès d'acteurs qui ne sont pas à l'origine de leur attribution (les distributeurs numériques par exemple), il y a un risque que ces métadonnées - qui sont amenées à irriguer le système - soient erronées.

Dans certains cas, fermer les bases de métadonnées dans le but de préserver une forme de valeur ajoutée ne fait que fragiliser la position de certains acteurs, au lieu de la renforcer. En effet, dans un contexte où de plus en plus d'informations sont disponibles sans contrepartie financière, la fermeture de certaines bases incite les acteurs à se tourner vers des bases ouvertes (en particulier celles constituées par des acteurs internationaux du numérique) qui ont vocation à devenir les futurs registres de référence. Ces bases pourraient servir de fondations à de nouveaux écosystèmes, par exemple pour la gestion des droits sur le numérique.

Ces différents dysfonctionnements ont un coût pour la filière musicale : en effet, étant donné l'hétérogénéité des champs de métadonnées, des ressources doivent être mobilisées lors des échanges d'informations relatives aux contenus pour effectuer un traitement manuel, une fois le rapprochement par algorithme effectué.

Selon une première estimation, qui se base sur des informations obtenues lors des entretiens, ces ressources représentent un coût annuel compris entre 10 et 15 millions d'euros pour l'ensemble de la filière en France.

À noter que la part de ces ressources dans les effectifs globaux est variable d'un acteur à l'autre et compris entre moins de 1% (pour certains producteurs) et plus de 10% (pour certaines sociétés de gestion collective)

Au-delà de ces inefficacités opérationnelles, les dysfonctionnements font également peser une menace sur la qualité de la répartition des droits, si bien qu'il existe aujourd'hui un risque de manque à gagner pour les ayants droit.

c) Pistes

Dans ce contexte, la mise en place d'une base centralisée, ouverte à l'ensemble de la filière, permettrait une réduction significative des coûts induits par les dysfonctionnements.

En effet, tous les acteurs – sociétés de gestion collective comme diffuseurs – pourraient alors utiliser des métadonnées identiques et de qualité, permettant d'assurer la continuité du flux des métadonnées et donc de réduire les ressources nécessaires pour effectuer un traitement manuel lors du rapprochement entre les bases et les relevés.

Ce registre devrait contenir a minima, et pour chaque contenu, les métadonnées suivantes : nom de l'œuvre (titre), nom des créateurs, noms des contributeurs, ISRC, ISWC, IPI/ISNI.

La mise en œuvre serait coûteuse puisque selon nos calculs, le budget initial serait compris entre 2 et 3 millions d'euros et le budget annuel, entre 1 et 1,5 millions d'euros, autant de coûts à partager entre les acteurs de la filière, selon des modalités à définir par l'interprofession. Les calculs montrent que la mise en œuvre de cette piste serait rentable pour la filière dès lors que la réduction de la charge de travail liée au traitement manuel des métadonnées dépasserait 15%.

D'un point de vue de la gouvernance, l'exploitation du registre pourrait être confiée à une entité publique. La définition d'un mode de gouvernance pertinent est une des clés du succès de l'initiative. En effet, plusieurs projets de bases centralisés, parmi lesquels le Global Repertoire Database (GRD), ont été abandonnés notamment en raison de problèmes liés à la gouvernance.

La création d'un registre centralisé apporterait une vraie réponse aux dysfonctionnements mais la mise en œuvre de l'initiative serait en revanche complexe : au-delà du budget à prévoir, le projet devrait en effet mobiliser de nombreux acteurs, aux intérêts parfois divergents. Cette piste n'est donc pas à privilégier, d'autant plus qu'il existe aujourd'hui d'autres leviers, actionnables plus facilement à court terme.

Certains sous-ensembles des bases de référence du secteur pourraient être ouverts et exploitables⁶

D'une logique d'organisation centralisée, les environnements informatiques évoluent désormais vers des architectures distribuées. Dans le cas des métadonnées, les experts s'accordent ainsi sur la nécessité de maintenir des silos de métadonnées dispersés, tout en développant l'interopérabilité.

Dans ce contexte, une alternative viable à la constitution d'un registre centralisé pourrait être l'ouverture et la mise à disposition dans un format exploitable de certains champs des bases opérées par les sociétés de producteurs phonographiques et d'auteurs : nom de l'œuvre (titre), nom des créateurs, noms des contributeurs, ISRC, ISWC, IPI/ISNI.

L'ouverture pourrait dans un premier temps se limiter à la production et aux artistes français. Elle pourrait être étendue par la suite à l'ensemble des catalogues.

D'un point de vue de la mise en œuvre, la charge de travail pour permettre l'ouverture des bases ne dépasserait pas 180 jours-hommes, pour chacune des trois sociétés de gestion collective concernée par l'ouverture : SACEM, SPPF ; les investissements sous-jacents devraient être pris en charge par l'ensemble de la filière, au titre de l'intérêt commun. La question du partage des coûts se poserait également pour la maintenance et l'exploitation des bases et un dispositif serait à envisager pour permettre cette répartition.

⁶ Par exploitation directe comprendre ici que la base puisse être exportable dans son ensemble ou dans sa majorité

Les bonnes pratiques en matière de renseignement et de gestion des métadonnées doivent se généraliser

Certaines pratiques en matière de renseignement et de gestion des métadonnées doivent être corrigées afin d'endiguer la circulation de métadonnées incorrectes ou non normalisées. Les champs descriptifs et juridiques de référence doivent ainsi être renseignés exclusivement par les producteurs et les éditeurs, en amont du flux.

Des communications doivent être faites dans ce sens, par exemple lors des salons ou des événements rassemblant les professionnels, afin de rappeler les bonnes pratiques en la matière et afin de sensibiliser les acteurs à l'importance du sujet. Des organismes ayant des compétences et des relais au sein de la filière, à l'instar de l'IRMA, pourraient prendre en charge ces campagnes de communication.

Au-delà de ces actions informatives, il doit être envisagé de conditionner les droits et les aides (entre autres celles attribuées par les sociétés de gestion collective) à l'utilisation ou à l'attribution de certaines métadonnées, en particulier les identifiants normalisés. Cette pratique a été concluante dans le secteur de l'audiovisuel et a permis une forte augmentation de l'attribution d'identifiants ISAN.

Elle pourrait désormais être étendue à l'industrie musicale.

Le dépôt légal des phonogrammes par les ayants droit doit être amélioré

Si dans le secteur de l'édition, le dépôt légal a permis l'émergence d'une base de référence aujourd'hui utilisée par de nombreux acteurs, y compris commerciaux, il n'en est rien pour l'industrie musicale.

En effet, le dépôt légal des phonogrammes ne jouit pas aujourd'hui d'une notoriété suffisante auprès des acteurs du secteur, ce qui empêche dans les faits son exhaustivité, en dépit de son obligation légale.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de favoriser la concertation entre les acteurs de l'interprofession (SCPP, SPPF en particulier) et la BnF pour que les ayants droit s'impliquent plus dans cette tâche. Il s'agit également de préparer les acteurs au futur dépôt légal des fichiers numériques.

Si le dépôt légal des phonogrammes par les ayants droit était amélioré, l'élargissement du périmètre du sous-ensemble du catalogue de la BnF relatif aux documents sonores pourrait alors prétendre jouer le rôle de base de référence pour la filière musicale. A cette fin, certains identifiants normalisés devraient être systématiquement renseignés (ISRC, ISWC, IPI...).

Sur la problématique de l'enrichissement des fiches constituées dans le cadre du dépôt légal, la récupération de données auprès d'autres bases publiques d'envergure (Radio France par exemple) pourrait être envisagée.

Parmi les pistes d'évolution évoquées, notons tout d'abord l'importance de corriger au préalable les dysfonctionnements en matière de renseignement et de gestion des métadonnées. Cette étape doit intervenir avant même la création d'un registre centralisé ou avant l'ouverture des bases. C'est pourquoi il est essentiel de lancer des campagnes de communication à ce sujet et d'envisager de conditionner l'attribution des aides et des droits, à l'application des bonnes pratiques en la matière.

L'étape suivante doit être l'ouverture des bases de référence, avant d'envisager la mise en place d'un registre ouvert. D'ailleurs, si cette ouverture s'accompagne d'un travail de nettoyage par chaque acteur,

alors, dans une logique d'architecture distribuée, la mise en place d'une base centralisée ne sera pas nécessaire.

Des réflexions doivent être engagées en parallèle pour améliorer le dépôt légal des phonogrammes par les ayants droit, ce qui pourrait permettre, à partir de dispositifs et de processus existants, de constituer « naturellement » une base centralisée de référence, comme celle qui existe aujourd'hui pour l'édition.

Musique

Sur la mise en place d'une base ouverte de référence :

La mise en place d'une base centralisée, ouverte à l'ensemble de la filière, permettrait une réduction significative des coûts induits par les dysfonctionnements. Tous les acteurs – sociétés de gestion collective comme diffuseurs – pourraient alors utiliser des métadonnées identiques et de qualité, permettant d'assurer la continuité du flux des métadonnées. L'exploitation du registre pourrait être confiée à une entité publique.

Pistes alternatives :

- Ouvrir et rendre exploitables certains sous-ensembles des bases de référence du secteur (SACEM, SCPP, SPPF)
- Généraliser certaines bonnes pratiques en matière de gestion des métadonnées
- Améliorer le dépôt légal des phonogrammes par les ayants droit

Quels leviers pour le ministère ?

Si l'implication des acteurs du secteur est un prérequis pour la mise en œuvre de la plupart des pistes, le ministère de la Culture et de la Communication pourrait favoriser la concertation entre les ayants droits pour l'ouverture de leurs bases mais également entre la BnF et la filière musicale pour permettre d'améliorer le dépôt légal des documents sonores. En outre, si la mise en place d'une structure interprofessionnelle était envisagée à plus ou moins long terme, la mise en place et l'exploitation d'une base ouverte de référence pourraient être intégrées dans ses missions.

Enfin, le ministère pourrait coordonner et piloter les campagnes de communication destinées à promouvoir les bonnes pratiques en matière de renseignement et de gestion des métadonnées.

II Secteur de l'audiovisuel

a) Enjeux

Dans l'audiovisuel, la gestion des métadonnées est caractérisée par une grande complexité, preuve de la maturité insuffisante du secteur en la matière. Cette complexité est tout d'abord due à l'existence de plusieurs logiques de gestion : alors que pour le stock, les métadonnées sont généralement disponibles avant la diffusion, pour le flux (journaux télévisés, talkshows, information en continu...), les contenus ont généralement une durée de vie limitée et les métadonnées associées doivent être intégrées en « temps réel ».

Par ailleurs, le développement du numérique a contribué à complexifier un peu plus cet écosystème : de nouveaux acteurs sont apparus sur la chaîne de valeur parmi lesquels les sites de vidéo à la demande (VàD, sVàD), les offres de télévision de rattrapage et les sites de streaming.

Avec l'arrivée de ces nouveaux acteurs, de nouveaux modes de gestion sont apparus. Alors que traditionnellement, sur le *live*, la plupart des acteurs ont recouru aux services de Plurimédia pour obtenir des métadonnées normées et de qualité, pour les services à la demande, la gestion des métadonnées se fait au cas par cas, en prenant en compte les intérêts commerciaux des diffuseurs⁷.

Autre conséquence de l'arrivée des nouveaux acteurs, la gestion des droits est devenue problématique, à la fois en raison de certaines clauses contractuelles qui instaurent des rémunérations forfaitaires mais également en raison de l'absence d'un écosystème sain et robuste d'un point de vue des métadonnées. Cet écosystème est en effet un prérequis pour permettre une mesure précise de l'exploitation des œuvres sur le numérique.

Au vu de ce constat, auquel s'ajoute celui d'inefficacités opérationnelles, il est essentiel que l'audiovisuel corrige au plus vite certains dysfonctionnements liés aux métadonnées.

b) Dysfonctionnements

L'utilisation des identifiants et des standards d'échange n'est pas généralisée

Il existe aujourd'hui plusieurs identifiants normalisés : l'ISAN et l'EIDR pour les contenus et l'ISNI et l'IPI pour les contributeurs. Dans le cas de l'ISAN, si cet identifiant est désormais renseigné par la plupart des producteurs, et intégré dans les bases des sociétés de gestion collective, il n'est en revanche pas utilisé par les diffuseurs dans leurs bases de données et lors des échanges avec les autres acteurs.

Les diffuseurs utilisent au contraire leurs propres identifiants internes pour référencer leurs contenus et les identifiants normalisés des contributeurs ne sont pas non plus utilisés.

Le premier argument mis en avant pour justifier le recours à des identifiants internes est celui de la complexité de l'intégration des identifiants normalisés dans les systèmes de diffusion.

Par ailleurs, plusieurs acteurs soulignent la difficulté de définir des modalités d'identification pertinentes. En effet, les contenus audiovisuels sont variés et peuvent être exploités sous des formes très différentes : faut-il, par exemple, dans le cas d'un reportage diffusé au sein d'une émission, et mis à disposition par la suite sur un site de rattrapage, lui attribuer deux identifiants, correspondant aux deux

⁷ Aucun retour n'est fait par les diffuseurs aux éditeurs lorsque ces derniers envoient des métadonnées mal renseignées ou incomplètes, afin de préserver les relations commerciales

modes d'exploitation, ou un seul identifiant ? Autre exemple : lorsque France Télévisions réalise un montage en direct pour le Tour de France à partir de plusieurs caméras et que ces caméras sont disponibles simultanément sur le site internet, comment gérer l'attribution des identifiants ? S'il est vrai que les modalités d'identification sont complexes, les organismes gérant les identifiants normalisés ont néanmoins créé des modèles conceptuels suffisamment sophistiqués pour couvrir la plupart des situations.

La question demeure en revanche pour l'identification des œuvres créées par les internautes et consultables sur les sites de streaming : en effet, le modèle d'enregistrement - à travers des agences - n'est pas compatible avec les volumes de contenus mis en ligne.

Par ailleurs, certaines pratiques complexifient également l'identification des objets audiovisuels : certaines chaînes attribuent ainsi plusieurs identifiants à un même contenu, selon le mode de diffusion, et ne réutilisent pas systématiquement les mêmes identifiants en cas de rediffusion. Cela remet en cause le travail d'archivage des identifiants qu'ont mené les SPRD du secteur.

Le manque de normalisation que l'on constate pour les identifiants est aussi vrai pour les standards d'échange puisqu'il n'en existe aujourd'hui aucun qui ne soit partagé par les acteurs du secteur.

La qualité des champs de métadonnées n'est pas satisfaisante

Si l'utilisation d'identifiants normalisés n'est pas généralisée, des problèmes existent aussi pour d'autres champs de métadonnées, dont la qualité n'est pas toujours satisfaisante.

Certains noms sont par exemple mal orthographiés et l'utilisation de référentiels différents par les acteurs de la filière rend nécessaire la création de tables de correspondance. Dans le cas de l'orthographe, la problématique est d'autant plus vraie qu'avec une partie de la production provenant de l'étranger, il y a un risque important que certains noms étrangers ne soient pas correctement renseignés.

Il arrive que certains éditeurs de contenus diffusés sur les plateformes de VàD ou sVàD puissent renseigner des métadonnées incorrectes de manière intentionnelle, à l'instar de la date de parution, afin d'optimiser le positionnement de leurs contenus. Le plus souvent, les diffuseurs acceptent les métadonnées en l'état afin de préserver leurs intérêts commerciaux.

Il n'existe pas de base ouverte répertorient les ayants droit

Dans un contexte de lutte contre l'exploitation illégale des contenus, on constate qu'il manque aujourd'hui un guichet permettant de donner à toute personne morale ou physique souhaitant exploiter un contenu, les informations nécessaires pour pouvoir le faire dans un cadre légal. L'enjeu est d'autant plus important que certains acteurs majeurs du numérique ont commencé à se positionner sur le sujet. C'est le cas de Google avec son système *content ID* qui donne la possibilité aux ayants droit de contrôler l'utilisation de leurs contenus sur Youtube, à travers l'utilisation d'empreintes numériques. Les bases de données de fichier constituées dans ce cadre pourraient devenir demain, des registres de référence pour obtenir des informations sur les droits et les ayants droit. L'absence de base ouverte au niveau français ou européen pose ici un problème d'un point de vue de la souveraineté culturelle.

En conséquence, certains acteurs consacrent une partie de leurs dépenses à l'achat de métadonnées de qualité, comme c'est le cas pour les diffuseurs auprès de Plurimédia. Par ailleurs, des ressources sont mobilisées pour effectuer des rapprochements manuels entre les bases et les relevés, une fois les algorithmes de rapprochement utilisés.

Selon une première estimation, qui se base sur des informations obtenues lors des entretiens, ces ressources représentent un coût annuel compris entre 6 et 13 millions d'euros pour l'ensemble de la filière. Certains diffuseurs, n'ayant pas suffisamment de ressources disponibles pour effectuer ces tâches, doivent abaisser les seuils de tolérance des algorithmes.

A ces inefficacités opérationnelles, s'ajoute un manque à gagner lié à l'exploitation illégale des contenus, favorisée par l'absence d'outils adaptés.

c) Pistes

Dans ce contexte, la création d'une base ouverte et centralisée aurait tout son sens dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale des contenus. A l'instar de l'initiative Balzac de la SGDL, elle permettrait de donner des informations à toute personne physique ou morale souhaitant exploiter un objet audiovisuel. A cette fin, la base devrait intégrer a minima des informations descriptives de référence, parmi lesquels des identifiants normalisés (ISAN et EIDR) et des informations sur les règles de gestion.

Pour permettre une utilisation simple et efficace, elle pourrait également contenir des empreintes numériques générées par un outil adapté, tel que l'outil Signature développé par l'Institut National de l'Audiovisuel. Ces empreintes permettraient de formuler des requêtes au registre, sur la base du seul contenu et sans qu'il soit nécessaire de passer par une métadonnée « pivot ». Cependant plusieurs freins s'opposent actuellement à la création d'une telle base, qui plus est par un seul opérateur public comme l'avait préconisé le rapport Lescure.

En premier lieu, dans le cadre juridique actuel, l'usage du data mining (fouille de données), qui suppose la reproduction de contenus protégés par les règles de la propriété intellectuelle, rend possible d'éventuelles revendications des ayants droit. Par ailleurs, en l'absence de cette technique de "fouille", la complexité des règles de gestion pour les contenus audiovisuels rend nécessaire une implication forte des détenteurs de droits pour renseigner les champs de métadonnées y afférents. Une telle implication reste aujourd'hui incertaine.

Enfin, les coûts entrant en jeu seraient conséquents. Selon nos estimations, en ne considérant pas le renseignement des règles de gestion (faits par les détenteurs de droits eux-mêmes), le budget initial du registre serait compris entre 1,5 et 2,5 millions d'euros et le budget annuel, entre 0,5 et 1 million d'euros

Si la mise en place d'une base ouverte et centralisée permettrait la création d'un cadre propice à une utilisation légale des contenus, d'autres pistes sont à envisager pour corriger les inefficacités opérationnelles.

L'utilisation d'identifiants normalisés doit être généralisée

Dans une logique d'architecture distribuée, si le fonctionnement en silo des bases de métadonnées n'est pas un dysfonctionnement, l'absence de circulation d'identifiants normalisés en est un.

Il est essentiel que l'ensemble des acteurs, en particulier les diffuseurs, intègrent désormais ces identifiants dans leurs systèmes.

La mise en œuvre de cette piste permettrait non seulement d'optimiser les échanges d'information entre les acteurs de la filière, en réduisant les ressources en charge du rapprochement manuel des bases et des relevés, mais elle permettrait pour certains diffuseurs d'optimiser leur fonctionnement en interne. A titre d'exemple, le diffuseur anglais Sky, qui souhaitait faire communiquer ses systèmes de gestion des métadonnées a conclu qu'il était moins coûteux et plus simple de passer par un pivot externe, en l'occurrence l'identifiant EIDR, que de mettre en correspondance les systèmes. Cette solution a donc été mise en œuvre.

Le principal frein reste l'implication des diffuseurs, qui mettent en avant la complexité à intégrer les identifiants normalisés dans leurs systèmes de diffusion. Une mission pourrait être menée auprès d'eux pour évaluer les coûts liés à l'intégration des identifiants normalisés. Selon les agences d'enregistrement, certaines solutions (utilisation d'API par exemple) permettent de limiter ces coûts d'intégration.

Les pratiques de certains acteurs en matière de renseignement des métadonnées doivent être corrigées

Le renseignement, par certains éditeurs, de métadonnées incorrectes destinées à améliorer la visibilité de leurs contenus, n'est pas acceptable. Un dispositif sanctionnant les éditeurs ayant recours à de telles pratiques pourrait être mise en place. Une alternative pourrait être la création d'un label identifiant les acteurs les plus vertueux.

Des standards d'échange adaptés doivent être développés et leur utilisation doit se généraliser

Dans le secteur de l'audiovisuel, aucun standard n'est devenu une référence en matière d'échange de données. Si certains acteurs utilisent aujourd'hui le format CableLabs pour les envois d'informations, d'autres utilisent le format développé par l'organisation DDEX pour la musique.

Il est essentiel que les acteurs français s'impliquent dans les initiatives qui ont pour vocation de développer des formats d'échange adaptés aux contenus audiovisuels, et qui puissent être mis en œuvre par tous les acteurs de la filière, indépendamment de leur taille. L'organisation DDEX mène actuellement de tels travaux.

L'utilisation généralisée d'un standard d'échange adapté permettrait de fluidifier la circulation des informations entre les acteurs et donc d'optimiser les processus opérationnels.

Aujourd'hui, le manque de maturité du secteur audiovisuel en matière de gestion des métadonnées impose de mettre en place les fondations d'un écosystème sain : il s'agit en particulier de généraliser la circulation des identifiants normalisés et de développer et d'utiliser des standards d'échange adaptés. La mise en œuvre conjointe de ces deux pistes permettrait de limiter la rupture des flux de métadonnées lors des phases de traitement manuel ou par algorithme.

Audiovisuel

Sur la mise en place d'une base ouverte de référence :

Dans le secteur de l'audiovisuel, la création d'une base ouverte et centralisée aurait tout son sens dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale des contenus. A l'instar de l'initiative Balzac de la SGDL, elle permettrait de donner des informations à toute personne physique ou morale souhaitant exploiter un objet audiovisuel.

La gestion de la base pourrait être donnée à une entité publique. La principale problématique serait d'ordre opérationnel : la complexité des règles de gestion pour les contenus audiovisuels rendrait en effet nécessaire une implication forte des détenteurs de droits pour renseigner les champs de métadonnées y afférents. Une telle implication reste aujourd'hui incertaine.

Pistes alternatives :

- Généraliser l'utilisation d'identifiants normalisés
- Corriger les pratiques de certains acteurs en matière de renseignement des métadonnées
- Développer des standards d'échange adaptés et généraliser leur utilisation

Quels leviers pour le ministère ?

Si la mise en place d'une base ouverte donnant des informations descriptives de référence et des informations sur les règles de gestion était actée, sa mise en place et son exploitation pourraient être confiés à un des établissements actuellement sous tutelle du ministère.

Par ailleurs, le ministère pourrait piloter la création et l'attribution d'un label identifiant les acteurs respectant les bonnes pratiques en matière de gestion des métadonnées. Enfin, la concertation pourrait être favorisée entre les acteurs du secteur sur le sujet de l'utilisation des identifiants normalisés

III Secteur de l'édition

a) Enjeux

Grâce au travail effectué par l'interprofession depuis les années 1980, l'édition est aujourd'hui le secteur culturel le plus mature en matière de renseignement et de gestion des métadonnées.

Cette maturité se mesure tout d'abord à l'absence de ruptures majeures sur les flux, liée notamment à l'attribution et à l'utilisation généralisée de l'identifiant normalisé, l'ISBN. Par ailleurs, les métadonnées renseignées sont de qualité et existent dans un format numérique pour les fonds et pour le flux. Enfin, la plupart des acteurs de la filière utilisent des formats standardisés pour les échanges de données, qu'il s'agisse du format Onix ou du format Dublin Core.

Plusieurs acteurs ayant des vocations patrimoniales ou commerciales se sont positionnés sur la création et l'agrégation des métadonnées, parmi lesquels la BnF, le Cercle de la Librairie (Electre) et Dilicom. En dépit de certains recoupements, les bases et les propositions de valeur de ces acteurs sont globalement complémentaires, ce qui explique qu'aucune base ne se soit imposée comme une référence unique pour la filière, d'autant plus que des acteurs innovants se sont aussi positionnés sur ce type d'offres (Decitre, Tite-live...).

Pour les acteurs à vocation commerciale, les métadonnées descriptives et juridiques de référence étant amenées à être disponibles sans contrepartie financière auprès de sources toujours plus nombreuses, la valorisation de leurs offres ne pourra se faire qu'à travers les métadonnées d'enrichissement ; ces métadonnées conserveront une valeur dans la mesure où elles serviront de base à des services innovants, par exemple de recommandations, et pourront à cette fin être utilisées par les bibliothèques et les libraires.

La maturité que l'on constate aujourd'hui, au sein du secteur de l'édition, en matière de gestion des métadonnées, n'exclut pas pour autant l'existence de dysfonctionnements.

b) Dysfonctionnements

Certaines pratiques en matière de renseignement des métadonnées peuvent être améliorées

Si les métadonnées en circulation sont globalement qualitatives et normalisées, les pratiques de certains acteurs peuvent néanmoins être améliorées.

C'est en particulier le cas pour certaines petites maisons d'édition qui ne renseignent parfois pas certains champs de métadonnées, ou les renseignent de manière incorrecte (mauvaise orthographe par exemple). En effet, ces petites structures ne perçoivent pas toujours les enjeux relatifs aux métadonnées ou peuvent faire face à un manque de ressources pour les traiter.

Les problématiques relatives au livre numérique restent à intégrer du point de vue des métadonnées

Aujourd'hui, les ISBN des éditions numériques sont encore peu intégrés dans les bases⁸ et l'identification des livres numériques peut donc se révéler complexe : dans certains cas, des liens doivent être faits avec les éditions papiers pour obtenir certaines métadonnées. Le dépôt légal du livre numérique, lui, ne sera pas effectif avant 2015.

Au-delà de ces problématiques opérationnelles, les règles de création des ISBN pour les formats numériques ne sont pas stabilisées. A ce stade, il s'agit de recommandations, la norme AFNOR n'étant pas encore effective. Certains acteurs n'ont pas connaissance de l'existence de ces recommandations et n'attribuent donc pas correctement les ISBN. Par exemple, beaucoup d'acteurs ne connaissent pas les modalités d'attribution des identifiants lorsqu'il existe plusieurs formats de fichier pour une même édition numérique.

Il est difficile de retrouver les ayants droit pour certaines publications

Les bases de référence du secteur ne mettent pas systématiquement à jour les informations relatives aux ayants droit et il peut donc être complexe de retrouver des informations y afférentes.

Ce dysfonctionnement a plusieurs explications : tout d'abord, la mise à jour des informations relatives aux ayants droit ne fait pas nécessairement partie du périmètre fonctionnel des acteurs. La BnF, par exemple, n'a pas vocation à être une base dynamique.

Par ailleurs, la mise à jour peut être complexe d'un point de vue opérationnel : dans le cas de successions par exemple, les informations ne sont pas nécessairement transmises, et certains héritiers peuvent même ignorer leur qualité d'ayants droit.

Cette complexité est accrue dans le cas des droits moraux des auteurs décédés il y a plusieurs siècles.

La Société des Gens De Lettres a mis en place une initiative pour remédier à cette situation, mais son existence reste peu connue et le périmètre de cette base doit être élargi pour qu'elle puisse prétendre jouer son rôle de registre de référence.

Ces dysfonctionnements, s'ils n'ont pas le même impact que ceux que l'on constate dans d'autres secteurs, représentent néanmoins un coût pour la filière. Ainsi, lorsque les métadonnées ne sont pas correctement renseignées, par exemple par certaines petites maisons d'édition, un traitement doit être fait en aval du flux par d'autres acteurs pour corriger ou compléter les champs manquants.

Selon nos calculs, ces dysfonctionnements représentent un coût compris entre 2 et 2,5 millions d'euros pour la filière, auxquels il faut ajouter le manque à gagner lié à une valorisation et une mise en avant perfectibles de certains contenus.

c) Pistes

Etant donné l'existence de registres de référence dans le secteur de l'édition, la création d'une base centralisée contenant des métadonnées descriptives n'est pas nécessaire. En revanche, il existe un besoin pour une base ouverte répertoriant les ayants droit de manière exhaustive, ce que ne font pas aujourd'hui les bases du secteur. L'initiative Balzac de la SGDL a été lancée dans ce sens mais doit faire

⁸ Aujourd'hui, à titre d'exemple, près de 40% de l'offre numérique des éditeurs français n'est pas référencée au sein de la base Electre

face à des problématiques d'ordre opérationnel : en effet, pour atteindre son objectif d'exhaustivité et d'autorité, les informations doivent être mises à jour par les auteurs ou par les notaires (dans le cas de successions), ce qui suppose une implication forte de ces derniers. Il est donc essentiel que l'initiative soit soutenue par l'ensemble de la filière et par les notaires, afin qu'elle gagne en notoriété et pour que le périmètre actuel de la base puisse être étendu.

Ce soutien pourrait passer entre autres par l'envoi généralisé d'informations relatives aux ayants droit, par les éditeurs et les notaires.

Si l'initiative Balzac atteignait son objectif d'exhaustivité, alors toute personne physique ou morale pourrait obtenir facilement des informations lui permettant d'exploiter des œuvres dans un cadre légal. A la mise en place d'un cadre propice à une utilisation légale, s'ajouterait la réduction des ressources mobilisées par certains éditeurs pour retrouver des informations relatives aux ayants droit.

Au-delà de la mise en place de cette base ouverte et centralisée, d'autres leviers doivent être actionnés pour corriger les dysfonctionnements.

Certaines pratiques en matière de renseignement et de gestion des métadonnées doivent être généralisées

Il s'agit tout d'abord d'améliorer les pratiques de certaines petites maisons d'édition en matière de renseignement des métadonnées, en les amenant à systématiquement renseigner les principales métadonnées juridiques et descriptives. Cette problématique est d'autant plus importante que dans le contexte du numérique, les métadonnées sont un levier majeur de valorisation et de mise en avant des contenus.

Pour corriger ces mauvaises pratiques, tous les éditeurs, quel que soit leur taille, doivent prendre conscience de l'enjeu que représentent les métadonnées. Des campagnes de communication, portées par des structures de l'interprofession (Syndicat National de l'Édition ou Centre National du Livre) pourraient être lancées, par exemple lors d'évènements rassemblant les professionnels du secteur. Par ailleurs, il pourrait être envisagé de conditionner l'attribution des aides du CNL (a minima celles à destination des éditeurs) au renseignement des métadonnées de référence.

Le deuxième axe d'amélioration concerne le livre numérique. Il est essentiel que les pratiques en matière de renseignement et de gestion des métadonnées pour ce type de supports soient stabilisées, dans la mesure où le développement de nouveaux produits (audio livres, applications, livres interactifs) et de nouveaux modes de commercialisation (prêt numérique en bibliothèque, commercialisation personnalisée) va placer les métadonnées au cœur des processus de gestion.

Là encore, il est nécessaire de lancer des campagnes de communication pour rappeler l'existence de recommandations en la matière. Une fois les pratiques stabilisées (i.e. une fois les normes AFNOR effectives) les aides du CNL relatives au livre numérique pourraient, là encore, être conditionnées au renseignement des métadonnées et au respect des bonnes pratiques.

Si le secteur de l'édition est caractérisé aujourd'hui par sa maturité du point de vue des métadonnées il est essentiel d'améliorer les pratiques qui persistent au sein de petites structures. Par ailleurs, les

modalités de gestion des métadonnées pour le livre numérique doivent être stabilisées au plus vite, pour que les nouveaux écosystèmes se construisent sur des bases saines.

Enfin, l'initiative Balzac de la SGDL doit bénéficier de la participation active de l'ensemble de la filière et des notaires, pour que puisse être atteint l'objectif de mise en place d'une base répertorient les ayants droit avec exhaustivité.

Edition

Sur la mise en place d'une base ouverte de référence :

Etant donné l'existence de registres de référence dans le secteur de l'édition, la création d'une base centralisée contenant des métadonnées descriptives n'est pas nécessaire. En revanche, il existe un besoin pour une base ouverte répertorient les ayants droit de manière exhaustive, ce que ne font pas aujourd'hui les bases du secteur. L'initiative Balzac de la SGDL a été lancée dans ce sens mais doit faire face aujourd'hui à un manque d'implication des acteurs du secteur.

Piste alternative :

- Généraliser certaines bonnes pratiques en matière de renseignement et de gestion des métadonnées

Quels leviers pour le ministère ?

Afin de permettre la mise en place d'une base de référence répertorient les ayants droit, le ministère pourrait favoriser la concertation entre la Société des Gens De Lettre (SGDL) et les contributeurs potentiels à l'initiative Balzac (éditeurs et professions libérales). Par ailleurs, afin de généraliser les bonnes pratiques en matière de gestion des métadonnées, le ministère pourrait coordonner ou même piloter des campagnes de communication.

IV Secteur de la photographie et de la presse

Photographie

a) Enjeux

Dans le secteur de la photographie, le développement du numérique a bouleversé les modes de production et d'exploitation des contenus : les volumes ont augmenté de manière exponentielle et la circulation des photographies s'est intensifiée. En 2013, le réseau social Facebook dénombrait ainsi 350 millions d'images mises en ligne chaque jour par ses utilisateurs. L'agence SIPA, quant à elle, distribue près de 15000 photos par jour.

De nouveaux acteurs sont apparus sur la chaîne de valeur, transformant cette dernière en profondeur. Il s'agit des microstocks, des sites communautaires, des banques d'images ou encore des moteurs de recherche.

De nombreuses photographies étant désormais disponibles à des prix très compétitifs, de plus en plus d'utilisateurs se détournent des sources traditionnelles au profit des nouveaux acteurs, ce qui a entraîné un effondrement de la valeur des images fixes. Le développement des pratiques de vente par lots ou par abonnement a également accentué la baisse des revenus des photographes, et menace l'avenir même de la profession.

Au-delà de ces problématiques d'ordre économique, c'est l'exploitation même des contenus qui pose aujourd'hui problème : les informations relatives aux photographies sont le plus souvent limitées voir manquantes et les conditions ne sont donc pas réunies pour garantir une utilisation légale et appropriée des contenus, avec parfois des conséquences dramatiques, comme a pu l'illustrer le scandale du festival de Montreux⁹

Face à cette révolution numérique, plusieurs dysfonctionnements en matière de renseignement et de gestion des métadonnées empêchent la mise en place d'un cadre propice à une utilisation légale et appropriée des contenus.

b) Dysfonctionnements

Il n'existe pas d'identifiant normalisé

Contrairement aux autres industries culturelles, il n'existe pas aujourd'hui d'identifiant normalisé pour les photographies. Chaque agence utilise ainsi son propre identifiant interne ou le seul nom de fichier, et il est donc difficile voire impossible de tracer l'utilisation d'un contenu sur les flux physiques et numériques. Réciproquement, face à des identifiants peu signifiants et qui ne sont pas référencés dans une base centralisée, les utilisateurs des contenus peuvent se retrouver dans l'incapacité d'identifier les ayants droit. Cette situation est propice à une utilisation illégale des photographies, volontaire ou involontaire, et la gestion des droits liés à l'exploitation des contenus est complexifiée. Aujourd'hui, les sociétés de gestion collective soulignent le fait que beaucoup de journaux ne payent pas l'utilisation des

⁹ En 2013, une photo de Grégory Villemin a été utilisée pour illustrer une publicité pour la garderie d'enfants du festival de jazz de Montreux

photographies sur le numérique. C'est également le cas pour des exploitations sur d'autres types de supports, tels que la télévision. Le manque à gagner résultant de cette exploitation illégale est d'autant plus préjudiciable qu'elle intervient dans un contexte où la valeur des images fixes s'est effondrée.

Le contenu et les métadonnées sont souvent dissociés

Cette dissociation est tout d'abord structurelle. En effet, l'image est souvent considérée comme une simple illustration et l'intérêt porté aux métadonnées est donc limité.

Par ailleurs, certains acteurs (banques d'images, réseaux sociaux...) avancent l'argument de la réduction de l'espace de stockage pour justifier la dissociation des contenus et des métadonnées, lors de la mise en ligne.

Cette pratique, qu'elle qu'en soit la justification, rend complexe voire impossible le suivi de l'utilisation des contenus, et complexifie la gestion des droits des photographes, en particulier sur des plateformes telles que les moteurs de recherche ou les sites de presse en ligne.

Bien qu'il soit difficile d'imposer et de contrôler les pratiques en la matière, des initiatives sont en cours pour responsabiliser les acteurs : c'est le cas de la mission de médiation Brun-Buisson qui a abouti à la signature d'un code de bonnes pratiques entre les éditeurs de presse, les agences et les photographes, au niveau français. L'article 1 de ce code stipule que « les métadonnées ne doivent pas être supprimées ou modifiées lors de l'exploitation des photographies ». Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de ces dispositions.

Les critères de qualification d'œuvre restent encore difficiles à appliquer

La mise en place d'identifiants normalisés, en particulier les identifiants œuvre, doit s'accompagner de la mise en place de modèles conceptuels qui permettent entre autres de définir les modalités d'attribution des identifiants.

Dans le cas de la photographie, l'absence de convergence des différents acteurs sur un modèle conceptuel commun a été un frein supplémentaire pour la mise en place d'un identifiant normalisé.

Les critères de qualification d'une œuvre restent ainsi difficiles à appliquer : toute photographie, y compris lorsqu'elle est prise par un amateur, doit-elle être considérée comme une œuvre ? Par ailleurs, pour les fonds, la maille élémentaire doit-elle être la photographie individuelle ou l'ensemble cohérent de photographies se rapportant par exemple, à un même évènement ?

Apporter une réponse à ces questions est d'autant plus difficile que la notion d'œuvre s'est complexifiée, les images étant désormais rattachées à de multiples types d'ensembles, plus ou moins constitués et plus ou moins complexes à décrire (reportage, commande, album, polyptyque,...).

Les dysfonctionnements précédemment décrits ont un impact majeur sur le secteur de la photographie. Au manque à gagner lié à l'exploitation illégale des contenus, s'ajoute un manque de valorisation de l'offre des acteurs commerciaux. Par ailleurs, ces dysfonctionnements sont également source d'inefficacités opérationnelles qui, bien que moins importantes et plus difficilement chiffrables que dans d'autres secteurs, doivent être mentionnées. Citons par exemple le cas d'une agence de presse qui doit aujourd'hui mobiliser des ressources pour attribuer des identifiants à des photographies qu'elle

recupère auprès de partenaires, avant leur commercialisation. Cette phase de traitement ne serait pas nécessaire si les contenus étaient préalablement identifiés de manière qualitative.

c) Pistes

La mise en place d'un registre ouvert et centralisé, référençant l'ensemble des photographies exploitées dans un cadre professionnel¹⁰, pourrait permettre de corriger certains dysfonctionnements. En effet, elle s'accompagnerait de l'attribution d'un identifiant pour chaque contenu, permettant d'améliorer leur traçabilité. La base donnerait également la possibilité aux utilisateurs d'obtenir des informations sur les photographies qu'ils exploitent et elle permettrait enfin de référencer les contenus des fonds, d'où une utilité d'un point de vue patrimonial.

Si les intérêts d'une telle base sont donc bien réels, plusieurs facteurs rendent difficile voire impossible sa mise en place. Il existe tout d'abord des divergences entre les acteurs de la filière en termes de besoins. Plus précisément, deux logiques principales coexistent : la logique patrimoniale et la logique commerciale, la frontière entre les deux étant d'ailleurs floue dans la mesure où certaines photographies d'actualités peuvent acquérir une dimension patrimoniale, en fonction du contexte. Ces divergences rendent impossible la construction d'un modèle œuvre commun, préalable nécessaire à la mise en place d'une base commune.

La seconde problématique est celle de l'adhésion des acteurs à l'initiative, condition nécessaire pour que le registre devienne une référence pour l'ensemble du secteur. Plus précisément, la participation des agences est compromise dans la mesure où la plupart d'entre elles sont opposées à la mise en place d'un identifiant standardisé et d'une base centralisée. La question avait d'ailleurs été posée lors des premiers travaux de l'International Press Telecommunications Council (IPTC) et les agences avaient alors fait part de leur opposition à ce type de projet. Sans l'implication de ce type d'acteur, la base centralisée ne pourrait pas jouer le rôle de registre de référence.

Enfin, plusieurs acteurs soulignent le fait que les volumes des flux d'actualités rendraient impossible la mise en place d'une base centralisée, à un coût et avec des moyens techniques raisonnables.

S'il est donc impossible d'envisager la création d'un registre ouvert et commun, dans le contexte et avec les technologies actuelles, plusieurs actions doivent en revanche être menées pour corriger certaines pratiques en matière de gestion des métadonnées et d'exploitation des contenus.

Des identifiants au standard URN doivent désormais être attribués par les acteurs de la filière

S'il n'existe pas aujourd'hui d'identifiant commun aux acteurs du secteur de la photographie, à l'instar de l'ISBN pour le livre ou de l'ISRC et de l'ISWC pour la musique, il existe néanmoins des standards définissant des syntaxes de chaînes de caractère destinées à identifier les contenus de manière unique et pérenne, à l'instar du standard URN, dont l'utilisation est recommandée par l'IPTC.

¹⁰ Entendre par « cadre professionnel », le cadre commercial et patrimonial

L'attribution aux contenus d'identifiants respectant les règles syntaxiques de ce standard permettrait aux acteurs privés et publics de la filière de référencer leur photographies de manière pérenne et signifiante.

Plusieurs arguments plaident pour l'utilisation d'un tel standard.

Tout d'abord, la mise en œuvre mobiliserait peu de ressources, dans la mesure où le seul prérequis pour les acteurs serait de générer des chaînes de caractère uniques pour chaque contenu, par exemple à l'aide d'algorithmes lors de la phase de post traitement ou de numérisation de l'image.

Par ailleurs, la mise en œuvre du standard ne nécessiterait pas la création d'une agence d'enregistrement spécifique, comme c'est le cas pour certains standards ISO. En effet, la syntaxe même de la chaîne de caractère garantit l'unicité de l'identification, notamment grâce à un système d'espace de noms (Namespace identifier) dont la gestion est confiée à l'[Internet Assigned Numbers Authority](#) (IANA).

Bien que n'étant pas référencés dans un registre centralisé, les URN ainsi générés permettraient de faciliter le suivi de l'exploitation des contenus, ainsi que leur circulation entre les acteurs de la filière.

Les initiatives permettant de lutter contre la dissociation des contenus et des métadonnées doivent se multiplier

La dissociation des contenus et des métadonnées - pratique devenue courante pour certains acteurs³ - remet en cause l'intérêt d'attribuer des identifiants aux contenus. Aussi est-il primordial de lutter contre cette pratique.

A cette fin, deux approches peuvent être envisagées.

L'approche par la technologie : il s'agit ici de développer des solutions techniques pour garantir la pérennité du lien entre les métadonnées et le contenu. Il peut s'agir par exemple de formats de fichiers spécifiques ou encore de solutions de *watermarking*. Dans ce contexte, les acteurs français doivent s'impliquer dans les groupes de réflexion qui sont lancés à ce sujet au niveau international, entre autres par l'IPTC mais aussi par l'ECMA, une organisation de standardisation internationale. De la même manière, les acteurs innovants se positionnant sur ce type de projets doivent être soutenus, par exemple lors des appels à projet pour l'attribution des aides.

La deuxième approche consiste à améliorer les pratiques des acteurs en la matière. Cela peut passer par la rédaction et la signature de chartes ou de codes de bonnes pratiques, comme par exemple dans le cas de la mission Brun Buisson, qui se restreignait cependant à certains acteurs et au marché français.

Ce type d'initiatives doit désormais être étendu à l'ensemble des acteurs de la filière, y compris à l'international, par exemple dans le cadre de missions de concertation conduites à l'échelle européenne.

Pour être pleinement efficaces, ces chartes ou ces codes doivent être accompagnés de dispositifs spécifiques. Il peut s'agir de labels identifiant les acteurs vertueux ou de sanctions pénalisant ceux qui ne respectent pas les dispositions.

Les acteurs innovants proposant des solutions de suivi des contenus doivent être soutenus

L'attribution généralisée d'identifiants et l'amélioration des pratiques en matière de gestion des métadonnées ne sont pas suffisantes pour envisager une exploitation strictement légale des contenus.

C'est pourquoi certains acteurs ont choisi une approche « corrective » en développant des solutions dites de *tracking*. Ces solutions permettent de suivre l'utilisation des photographies sur les publications imprimées et sur les sites internet, à travers des technologies de fingerprint visuels.

Elles sont aujourd'hui utilisées par des acteurs majeurs de la filière, afin de limiter le manque à gagner dû à l'exploitation illégale des contenus.

Elles sont également au cœur des systèmes mis en place par les sociétés de gestion collective.

Au-delà de cette fonction de contrôle, les technologies de suivi pourraient également être utilisées à des fins patrimoniales, par exemple pour identifier les différentes manifestations d'une même œuvre au sein des collections.

Au vu de ces nombreuses utilisations, il est essentiel de soutenir les acteurs développant des solutions de suivi des contenus, en particulier lors des appels à projets pour l'attribution des aides. Citons à ce propos l'acteur français Pixways qui a développé la solution Pixtrakk, actuellement utilisée par plusieurs acteurs majeurs de la filière.

Si la gestion des métadonnées est structurellement complexe dans le secteur de la photographie, la mise en place généralisée d'identifiants respectant certains standards, l'amélioration des pratiques de certains acteurs en matière de dissociation des contenus et des métadonnées, et le développement de technologies de suivi robustes devraient permettre la mise en place d'un cadre plus propice à l'exploitation légale des photographies. L'enjeu est d'autant plus crucial que les professionnels de la filière ont été fragilisés par le développement du numérique.

Presse

a) Enjeux

Dans le secteur de la presse, l'enjeu principal des métadonnées est de donner de la visibilité aux contenus et de suivre leur exploitation. A l'heure actuelle, la maturité des acteurs en matière de gestion des métadonnées est variable : si les *pure players* du numérique ont parfaitement intégré leur importance, la presse traditionnelle commence seulement à prendre conscience des enjeux sous-jacents.

Il est essentiel que les métadonnées soient désormais pleinement intégrées par les éditeurs et les agences, ce qui suppose au préalable que certains dysfonctionnements soient corrigés.

b) Dysfonctionnements

L'organisation des éditeurs n'a pas suffisamment évolué pour prendre en compte l'enjeu des métadonnées

Ce n'est que récemment que certains acteurs ont pris conscience de l'importance d'optimiser la visibilité des contenus sur les canaux numériques, en particulier sur les moteurs de recherche. L'utilisation de mots-clés pertinents est un des leviers les plus efficaces pour mettre en avant les contenus. Pour que ce type de métadonnées soit correctement renseigné et publié, des services spécifiques doivent être mis en place au sein des rédactions, en particulier les « *desk web* », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui chez tous les éditeurs.

Des systèmes rédactionnels vieillissant empêchent l'intégration des métadonnées par les éditeurs

Les métadonnées créées par les agences sont riches (géolocalisation, entités nommées,...) et respectent certaines taxonomies mais la majorité des éditeurs sont dans l'impossibilité technique de ré-exploiter ces métadonnées en raison de systèmes rédactionnels vieillissant, et complexes à faire évoluer. L'investissement nécessaire pour modifier ces systèmes rédactionnels empêche le lancement de ce type de projets.

Si l'impact de ces dysfonctionnements peut sembler aujourd'hui relativement limité, les métadonnées seront à l'avenir un levier majeur de valorisation des offres, dans la mesure où elles permettront d'augmenter les audiences des sites internet et de valoriser les espaces publicitaires. L'intégration des métadonnées par les éditeurs est un des facteurs qui leur permettra d'assurer leur pérennité à l'heure du numérique.

Il est donc essentiel de les soutenir pour qu'ils puissent lancer des projets de modernisation de leurs systèmes rédactionnels. Ce soutien pourrait passer par l'attribution d'aides, notamment à travers le fonds stratégique pour le développement de la presse.

Photographie et Presse

Sur la mise en place d'une base ouverte de référence :

Si la mise en place d'une telle base pourrait présenter un intérêt d'un point de vue commercial et patrimonial, plusieurs facteurs rendent difficile voire impossible sa mise en place. Il existe tout d'abord des divergences entre les acteurs de la filière en termes de besoins. Par ailleurs, l'adhésion des acteurs à l'initiative, condition nécessaire pour que le registre devienne une référence pour l'ensemble du secteur, est incertaine. Enfin, plusieurs acteurs soulignent le fait que les volumes des flux d'actualités rendraient impossible la mise en place d'une base centralisée, à un coût et avec des moyens techniques raisonnables.

S'il est donc impossible d'envisager la création d'un registre ouvert et commun, dans le contexte et avec les technologies actuelles, plusieurs actions alternatives peuvent être menées pour corriger les dysfonctionnements.

Pistes alternatives :

- Généraliser l'attribution des identifiants au standard URN par les acteurs de la filière
- Multiplier les initiatives permettant de lutter contre la dissociation des contenus et des métadonnées
- Soutenir les acteurs innovants proposant des solutions de suivi des contenus
- Soutenir les éditeurs pour leur permettre de moderniser leurs systèmes rédactionnels et d'intégrer les métadonnées

Quels leviers pour le ministère ?

Afin de lutter contre la dissociation des contenus, et dans le prolongement de la mission de médiation Brun-Buisson qui a abouti à la signature d'un code de bonnes pratiques entre les éditeurs de presse, les agences et les photographes au niveau français, le ministère pourrait lancer de nouvelles initiatives

étendues cette fois à l'ensemble des acteurs de la filière et à l'international, par exemple dans le cadre de missions de concertation conduites à l'échelle européenne. Par ailleurs, afin de soutenir les acteurs innovants et les éditeurs, le ministère pourrait identifier les projets de ce type d'acteurs comme prioritaires lors des appels à projets pour l'attribution des aides, par exemple dans le cas des éditeurs à travers le fonds stratégique pour le développement de la presse.

Annexes

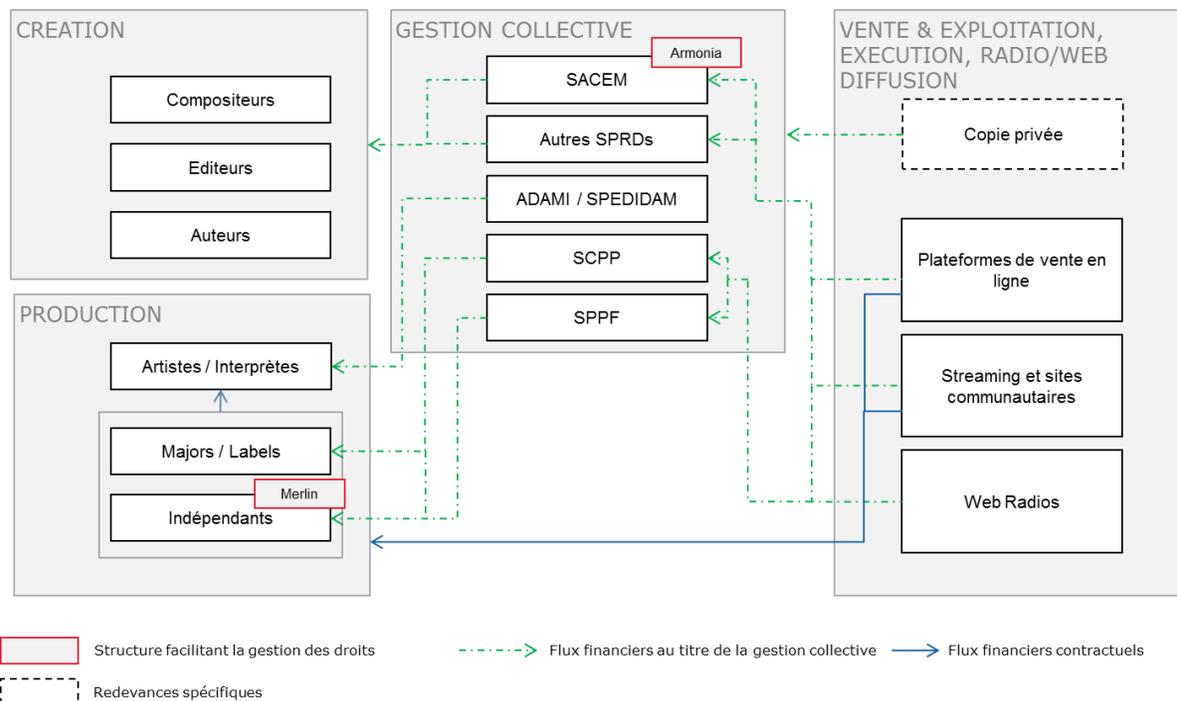
Glossaire des acronymes

ABES	Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur
ADAGP	Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques
API	Application Programming Interface / interface de programmation
ASCAP	American Society of Composers, Authors, and Publishers / équivalent de la SACEM aux Etats-Unis, en concurrence avec BMI
BIPP	Base Interprofessionnelle des Producteurs Phonographiques
BMI	Broadcast Music Incorporated / équivalent de la SACEM aux Etats-Unis
CISAC	Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, en charge de l'attribution des codes IPI
CNL	Centre National du Livre
DDEX	Digital Data Exchange
DNG, JPEG, TIFF	Formats de fichiers photographiques
EAN	European Article Numbering (code-barres)
EDI	Echanges de données informatisées
EDiTEUR	Groupe international coordonnant le développement des standards pour le commerce du livre numérique
FEL	Fichier Exhaustif du Livre / la base de Dilicom
FRBR	Functional Requirements for Bibliographic Records
IPI	Identifiant des auteurs, compositeurs, éditeurs
IPTC	International Press Telecommunications Council
ISBN	Identifiant des publications
ISNI	Identifiant des contributeurs
ISRC	Identifiant des enregistrements
ISWC	Identifiant des œuvres
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ORTF	Office de Radiodiffusion-Télévision Française
PPL	Phonographic Performance Limited / organisation en charge de collecter et redistribuer les royalties
Procirep	Société des producteurs de cinéma et de télévision
PRS for music	Performing Right Society / équivalent de la SACEM en Angleterre
RDF	Resource Description Framework
SCPP	Société Civile des Producteurs Phonographiques
SEAM	Société des Éditeurs et Auteurs de Musique
SGAE	Sociedad General de Autores y Editores / équivalent de la SACEM en Espagne
SIAE	Società Italiana degli Autori ed Editori / équivalent de la SACEM en Italie
SNEP	Syndicat National de l'Edition Phonographique
SNJ	Syndicat National des Journalistes
SOCAN	Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique / équivalent de la SACEM au Canada
SPPF	Société Civile des Producteurs de Phonogrammes en France
SPRD	Société de Perception et de Répartition des Droits
UMPI	Universal Music Publishing International

UPP	Union des Photographes Professionnels
VOD	Video On Demand
WAV	Standard de stockage audio

Musique – schémas

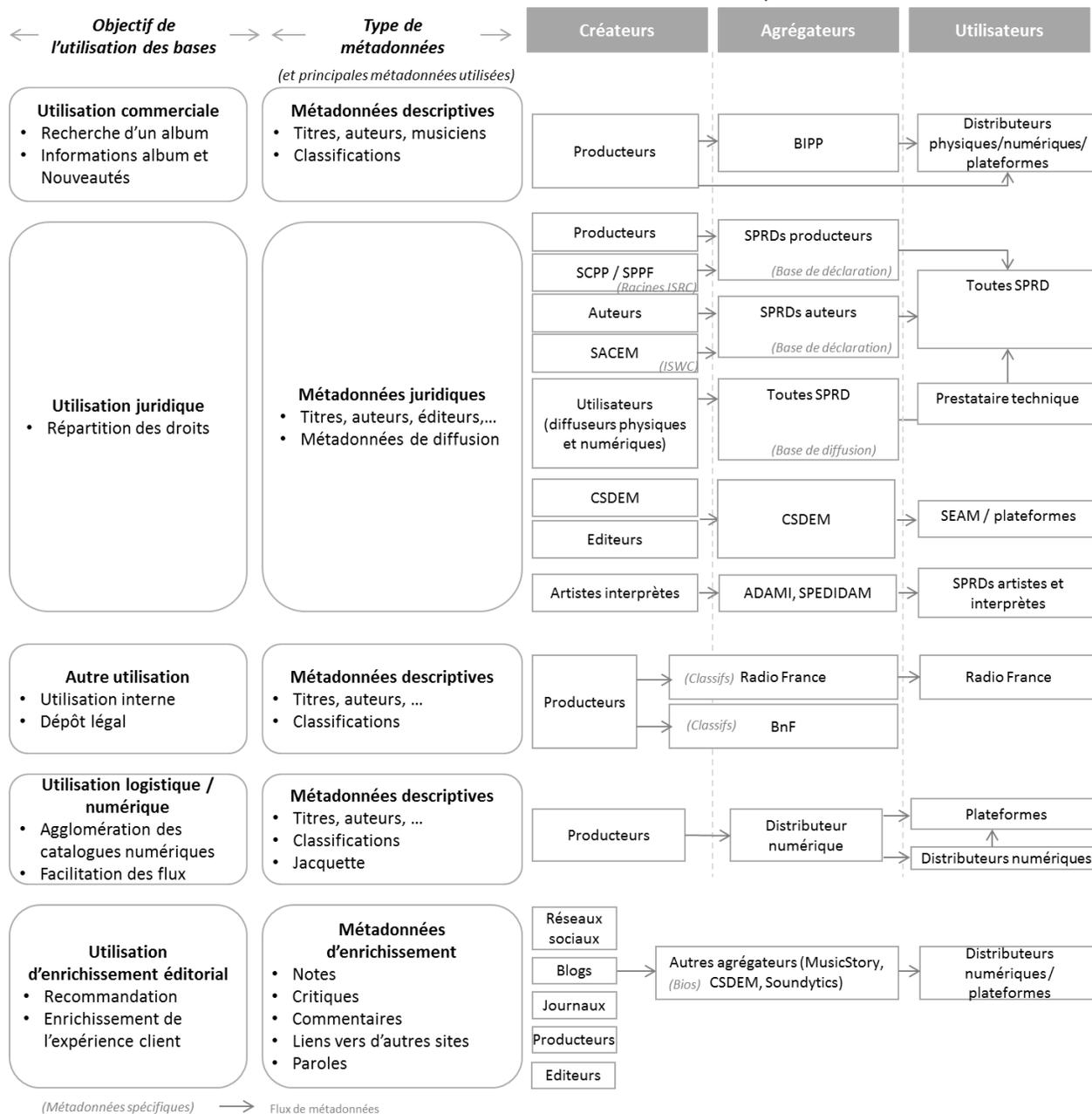
Chaîne de valeur de la musique pour les usages sur le numérique



Matrice des métadonnées dans le secteur de la musique

	Métadonnées juridiques	Métadonnées descriptives	Métadonnées d'enrichissement
Métadonnées en lien avec la création	Noms des créateurs Identifiants ISO : ISWC, IPI, ISNI	Titres	Illustrations Paroles Partitions
Métadonnées en lien avec la production	Contrats Mandats Date et Partage de droits Nom du label Noms des artistes interprètes (dont musiciens) Identifiants ISO : ISRC, IPI, ISNI	Année de production Durée Genre	
Métadonnées en lien avec l'édition		Métadonnées techniques / descriptives du contenant	
Métadonnées en lien avec la distribution		Codes tarifaires Territoires d'utilisation	Stocks
Métadonnées en lien avec les activités de vente / exploitation / utilisation			Biographies des contributeurs Notes des internautes Nombre de téléchargements / vues Photos / vidéos associées Fingerprint Genre Métadonnées liées à l'éditorialisation (description de l'humeur)

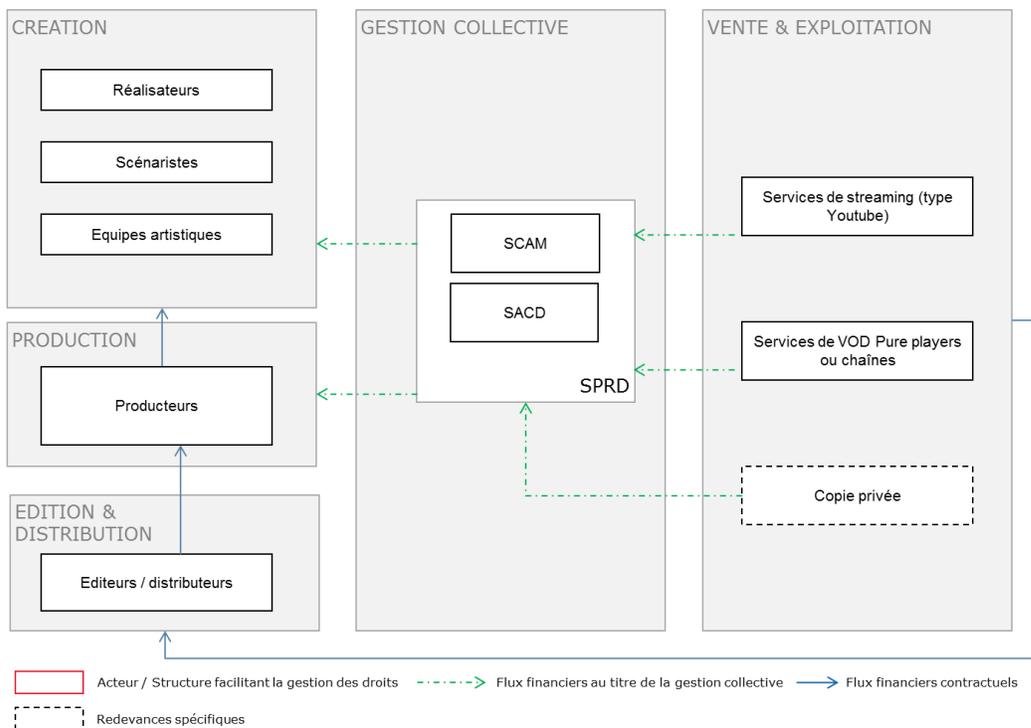
Flux des métadonnées dans le secteur de la musique





Audiovisuel – schémas

Chaîne de valeur de l'audiovisuel pour les usages sur le numérique



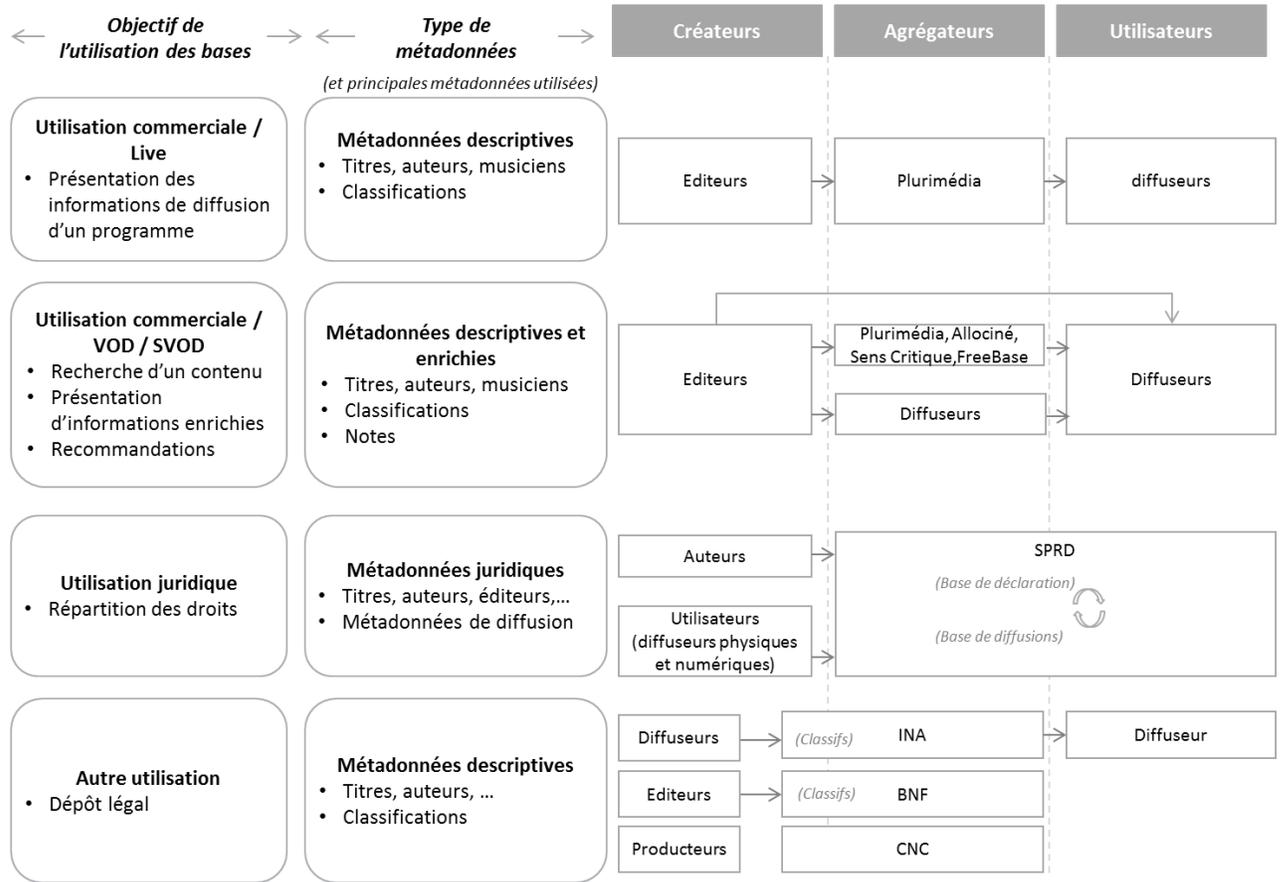
Matrice des métadonnées dans le secteur de l'audiovisuel

	Métadonnées juridiques	Métadonnées descriptives	Métadonnées d'enrichissement
Métadonnées en lien avec la création	Noms des créateurs (scénaristes)	Métadonnées techniques	Script Sous-titres
Métadonnées en lien avec la production	Contrats Nom du producteur Noms des interprètes Identifiants ISO : ISAN Autre identifiant : EIDR	Titres Année de production Durée Genre Série	
Métadonnées en lien avec l'édition et la distribution		Codes tarifaires Territoires d'utilisation	
Métadonnées en lien avec la vente / exploitation		Genre / Thématique Série	Biographies des contributeurs Notes des internautes Nombre de téléchargements / vues Photos / vidéos associées



Audiovisuel – schémas

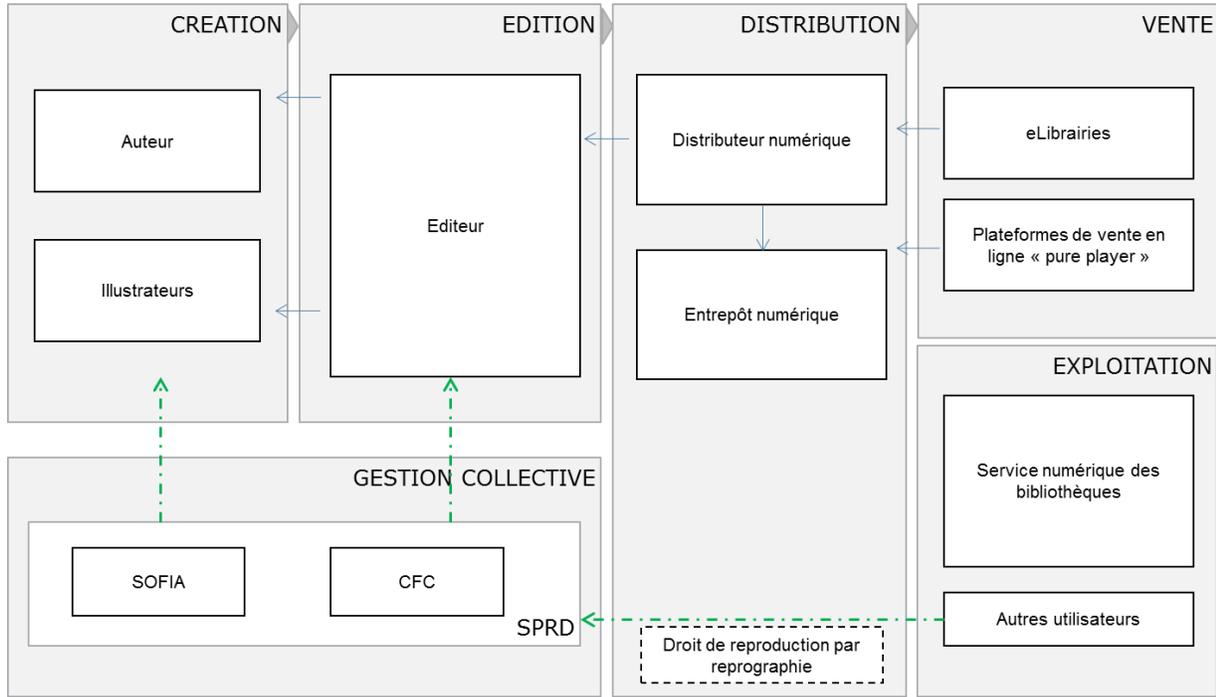
Flux des métadonnées dans le secteur de l’audiovisuel





Edition – schémas

Chaîne de valeur de l'édition pour les usages sur le numérique



Redevances spécifiques

- - - - - Flux financiers au titre de la gestion collective

→ Flux financiers contractuels

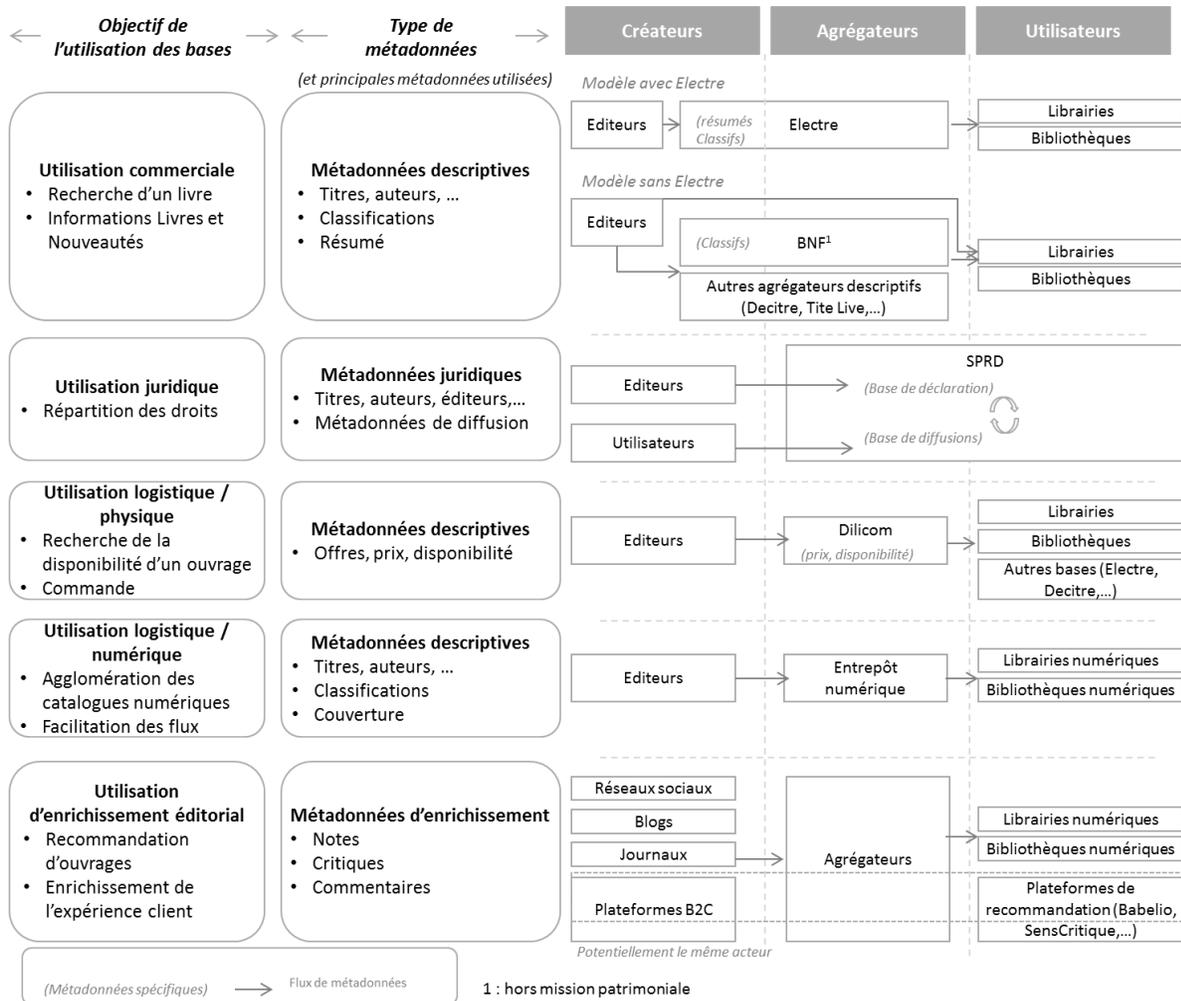
Matrice des métadonnées dans le secteur de l'édition

	Métadonnées juridiques	Métadonnées descriptives	Métadonnées d'enrichissement
Métadonnées en lien avec l'édition	Nom des créateurs Contrats Date et Partage de droits Nom de la maison d'édition Identifiants ISO : ISBN, ISTD, ISNI	Titre Sous-titre Nombre de pages Année de parution Résumé Genre / Thématique Série Collection Métadonnées techniques et descriptives du contenant (Grand format, poche, epub...)	Illustrations Biographies des contributeurs Photos / vidéos associées
Métadonnées en lien avec la distribution		Codes tarifaires Territoires d'utilisation	
Métadonnées en lien avec la vente / exploitation		Genre / Thématique	Notes des internautes Nombre de téléchargements / vues



Edition – schémas

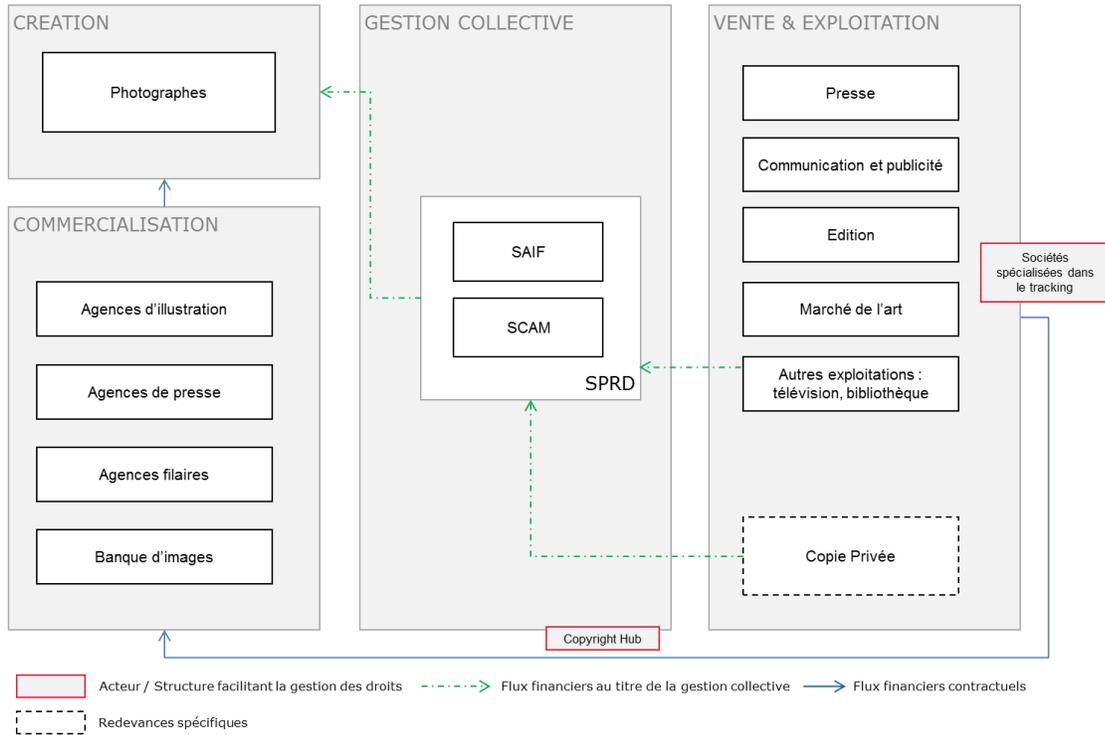
Flux des métadonnées dans le secteur de l'édition





Photographie – schémas

Chaîne de valeur de la photographie pour les usages sur le numérique



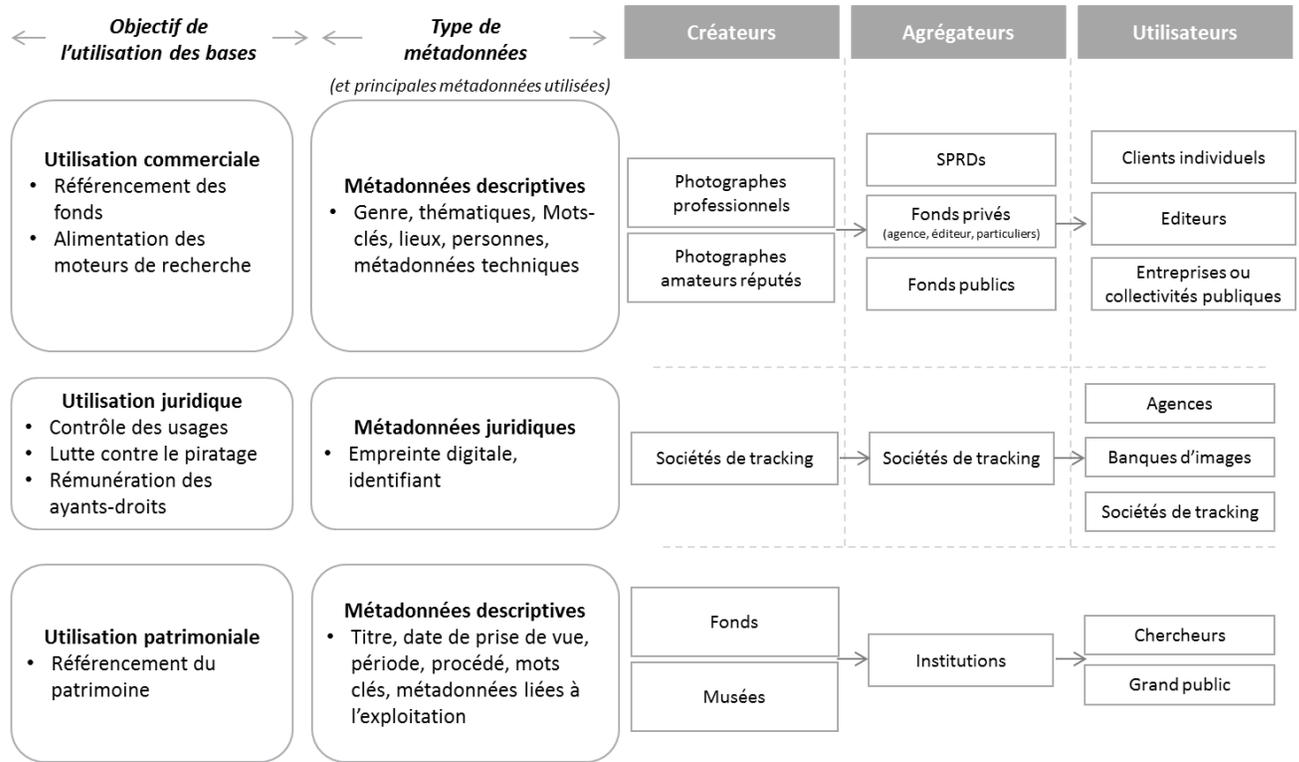
Matrice des métadonnées dans le secteur de la photographie

	Métadonnées juridiques	Métadonnées descriptives	Métadonnées d'enrichissement
Métadonnées en lien avec la création	Nom du photographe	Métadonnées EXIF : temps d'exposition, ouverture, distance focale, date et heure.. Nom du fichier Taille du fichier (si numérique)	Métadonnées relatives aux modifications ou retouches apportées à la prise de vue initiale (recadrage, colorimétrie,...)
Métadonnées en lien avec la commercialisation	Contrats / droits d'exploitation par pays Informations relatives aux objets ou personnes représentées	Genre / Thématique	Evènement Personnes représentées Mots clés
Métadonnées en lien avec l'exploitation		Identifiant propre	Métadonnées relatives aux différentes exploitations (publications, tirages,...)



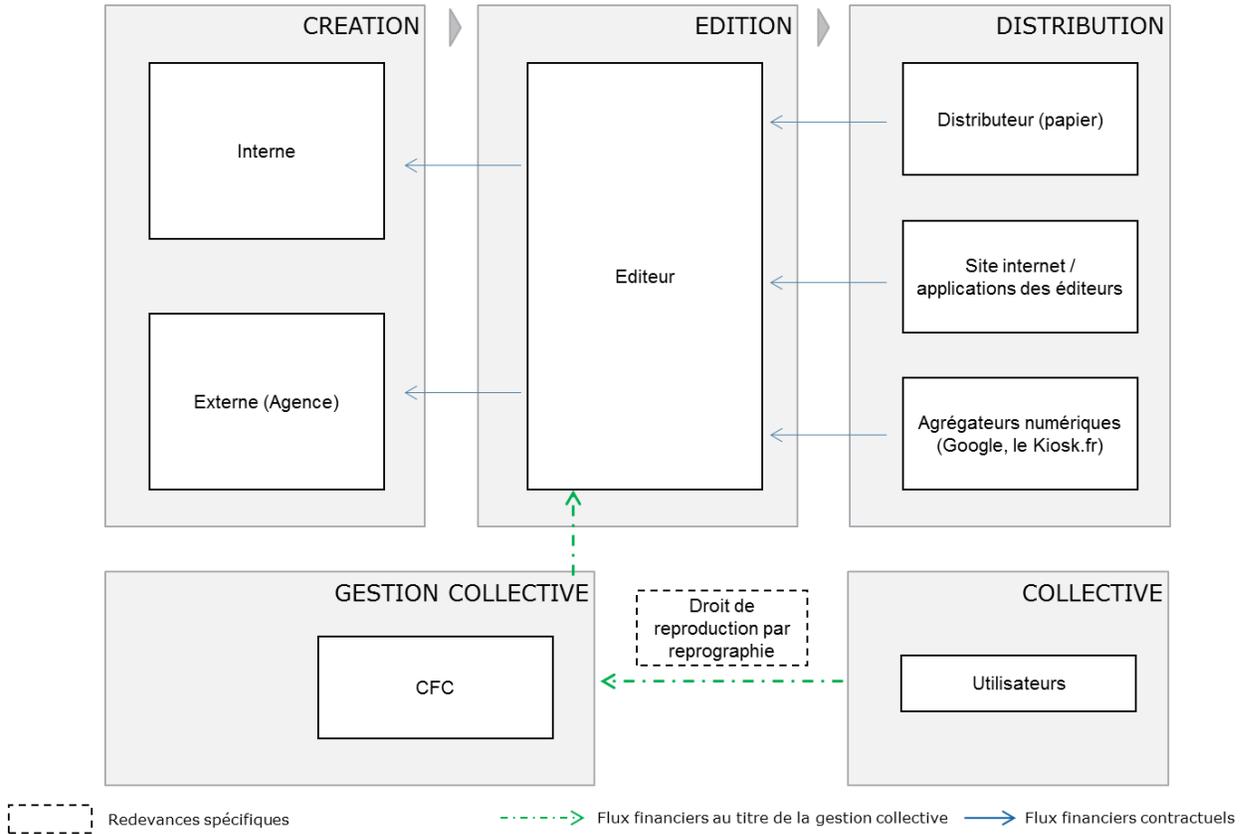
Photographie – schémas

Flux des métadonnées dans le secteur de la photographie





Chaîne de valeur de la presse pour les usages sur le numérique



Matrice des métadonnées dans le secteur de la presse

	Métadonnées juridiques	Métadonnées descriptives	Métadonnées d'enrichissement
Métadonnées en lien avec la création	Nom du journaliste et de l'éditeur	Date de transmission Lieu de rédaction Titre	
Métadonnées en lien avec la commercialisation / la diffusion	Contrats / droits d'exploitation par pays	Genre / Thématique Date de diffusion	Evènements (lieu, caractéristiques,...) Personnes représentées Mots clés (exemple : balise titre)
Métadonnées en lien avec l'exploitation		Identifiant propre	



Presse – schémas

Flux des métadonnées dans le secteur de la presse

